

Concours externes nationaux à affectation locale – techniciens supérieurs agriculture (spécialité vétérinaire et alimentaire)

Un arrêté du 26/09/2025 annonce l'ouverture de concours externes nationaux à affectation locale pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture dans la spécialité vétérinaire et alimentaire (recrutement dans le grade de technicien).

Cet arrêté est disponible sur le site légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052295124>

Une note de service sera publiée prochainement sur [B.O. Agri](#).

Places disponibles :

10 concours externes nationaux à affectation locale (CNAL) sont ouverts dans la spécialité vétérinaire et alimentaire pour pourvoir des postes :

- Dans les services d'inspection sanitaire vétérinaire en abattoir
- Dans les postes de contrôle aux frontières du service vétérinaire et phytosanitaire (PCF SIVEP)

Nombre total de places : 24 réparties dans 10 zones géographiques :

- Vous avez raison, on peut améliorer la présentation des places pour être plus utile aux candidats. Voici une

version plus détaillée et pratique :

Places disponibles :

10 concours externes nationaux à affectation locale (CNAL) sont ouverts dans la spécialité vétérinaire et alimentaire pour pourvoir des postes :

- Dans les services d'inspection sanitaire vétérinaire en abattoir
- Dans les postes de contrôle aux frontières du service vétérinaire et phytosanitaire (PCF SIVEP)

Nombre total de places : 24 réparties ainsi :

- **Auvergne-Rhône-Alpes (2 places)** Abattoirs de Fontanil-Cornillon (38) et Issoire (63)
- **Bourgogne-Franche-Comté (3 places)**
Abattoirs de Cuiseaux (71), Lons-Perrigny (39) et Valdahon (25)
- **Centre-Val de Loire (2 places)** Abattoir de Fleury-Les-Aubrais (45) – 2 postes
- **Île-de-France (1 place)** Abattoir de Jossigny (77)
- **Martinique (1 place)** Abattoir du Lamentin (972)
- **Nouvelle-Aquitaine (6 places)** Abattoirs de Bellac (87), Boulazac (24) – 2 postes, Egletons (19), Montguyon (17), Thiviers-Bergerac (24)
- **Normandie (2 places)** Abattoirs de Coutances (50) et Croisille (14)
- **Occitanie (3 places)** Abattoir de Rodez Sainte-Radegonde (12) – 3 postes
- **Provence-Alpes-Côte d'Azur – Abattoirs (2 places)**
Abattoirs de Lapalud (84) et Tarascon (13)

- **Provence-Alpes-Côte d'Azur – Postes frontières (2 places)** Postes de contrôle aux frontières de Fos et Marseille/aéroport (13)

Inscriptions :

Par voie électronique sur le site : <https://concours.agriculture.gouv.fr/> du **29/09/2025** au **12/11/2025** à minuit (heure de Paris). La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 12/11/2025.

ATTENTION – Règle d'inscription importante :

Si vous souhaitez concourir dans la spécialité vétérinaire et alimentaire, vous devez choisir entre :

- Les concours externes nationaux à affectation **locale** (24 places – présent arrêté)
- OU le concours externe national à affectation **nationale** (70 places – [arrêté du 26/09/2025](#))

Vous ne pouvez pas vous inscrire aux deux simultanément. Vous ne pouvez également vous inscrire qu'à un seul CNAL parmi les 10 proposés.

En cas d'inscriptions multiples, seule la dernière inscription sera retenue (dans la limite de la date de clôture).

Dates des épreuves et des résultats :

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroule dans les centres d'examens ouverts sur le territoire national le 29/01/2026 Les résultats de l'admissibilité seront publiés à partir du 7/04/2026 sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/>,

rubrique « résultats des concours et examens ». Les épreuves orales d'admission se dérouleront à Paris à compter du 18/05/2026. Les résultats seront publiés à partir du 4/06/2026 sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/>, rubrique « résultats des concours et examens ».

Organisation et nature des épreuves :

Ces éléments sont précisés dans l'arrêté du 4 juillet 2012 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026189507>

Pour vous aider à préparer cet concours :

1 – Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.

2 – Des informations utiles sur le site : concours.agriculture.gouv.fr/ :

- Consultez les **attendus et les rapports de jury des sessions précédentes** pour comprendre les exigences de l'examen.
- Pratiquez avec les **annales des épreuves passées** pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
- Prenez connaissance des **arrêtés fixant la composition des jurys** pour savoir qui évaluera les épreuves.
- Vérifiez les **programmes des épreuves** pour connaître les sujets qui seront abordés.
- Consultez les **plannings des épreuves orales**.
- Retrouvez les **résultats d'admissibilité et d'admission** pour connaître votre statut après chaque épreuve.

3 – Des formations d'aide à la préparation :

- Vous pouvez consulter le **site Internet de la formation**

continue : <https://formco.agriculture.gouv.fr/>

- Des **formations « Dossier RAEP »** et **« Préparation à l'oral »** pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.
- Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le **site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle « Safire »** : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.